

La mairie de Paris va appliquer à nouveau l'encadrement des loyers

À Paris, moins d'une annonce de location sur deux (48%) respecte le plafond des [loyers](#) aujourd'hui, soit treize points de moins qu'il y a un an (61%). [C'est le constat réalisé par l'association de consommateurs CLCV qui a analysé 1000 annonces publiées dans la capitale](#) & publiée ce mercredi : la CLCV dénonce les mauvaises pratiques des agents immobiliers. En un an, leur taux de conformité a plongé de 20 points, passant de 77% à 57%, là où il a reculé de seulement cinq points chez les bailleurs (de 44% à 39%).

Cette étude a donné lieu à une passe d'armes entre l'association de propriétaires UNPI, qui a fait l'action en justice à Lille pour faire supprimer l'encadrement des loyers, et l'adjoint de la maire de Paris, chargé du logement, Ian Brossat (communiste).

«C'est une étude à charge et très démagogique», prétend Pierre Hautus, directeur de l'UNPI.

De son côté, la mairie de Paris annonce qu'elle a prévu d'appliquer de nouveau le dispositif d'encadrement des loyers, comme la loi logement l'autorise. Cela sera soumis à un vote au Conseil de Paris à l'automne prochain.

sources : CLCV (association de consommateurs) ,